

Neuchâtel divise par deux son taux d'imposition des bénéfices des entreprises

20.06.2011

D'un coup d'oeil

La population du canton de Neuchâtel a accepté dimanche de diminuer de moitié le taux d'imposition des bénéfices des entreprises. Dans le contexte du franc fort, un tel allègement des coûts et des charges supportés par les entreprises suisses est plus nécessaire que jamais. La décision du canton de Neuchâtel a valeur de signal.

La vigueur persistante du franc menace de peser durablement sur les activités des entreprises exportatrices et de leurs fournisseurs. Aussi est-il plus nécessaire que jamais d'alléger les coûts et les charges qu'elles supportent. Un allègement substantiel des impôts sur les entreprises peut y contribuer concrètement. Dans ce contexte, la décision du souverain neuchâtelois de diviser par deux le taux d'imposition des bénéfices pour toutes les entreprises est à saluer.

La baisse marquée de l'impôt envoie aussi un signal à la Confédération et aux autres cantons. La discipline budgétaire, élevée en Suisse en comparaison avec celle de nombreux pays voisins, ouvre des possibilités de renforcer l'attrait de la place économique suisse. En effet, sous l'angle de l'acceptation internationale, faire jouer la concurrence sur les taux d'imposition se justifie aisément dans la mesure où notre pays dispose de budgets publics solides. Une réduction significative des taux d'imposition sur les bénéfices peut aussi contribuer à détendre la situation dans la perspective des discussions à venir entre la Suisse et l'UE en matière de fiscalité des entreprises. Les cantons doivent également avoir la possibilité, outre les régimes cantonaux qui font l'objet de critiques de la part de l'UE, de proposer de nouvelles mesures compétitives pour les revenus mobiles, comme les redevances de licences, les sociétés internationale de négoce ou les sièges européens de groupes internationaux installés en Suisse.